Lycée général et technologique Docteur Lacroix
académie Montpellier

LYCEE DOCTEUR LACROIX
3 Rue Gay Lussac
11100 NARBONNE
☎ 04 68 90 37 50
🖷 04 68 90 37 69
0110022p@ac-montpellier.fr

Affaire suivie par :
Mme FURODET Estelle
Adjoint Gestionnaire / Agent Comptable
☎ 04 68 90 37 55
gest.0110022p@ac-montpellier.fr

CAHIER DES CHARGES

OBJET DU MARCHÉ :

LOCATION ET MAINTENANCE D'UN SCANNER DE PRODUCTION A4/A3 EN RESEAU

Le présent marché a pour objet la mise en œuvre de la maintenance et de la location d'un scanner de production en réseau pour le service Intendance.

La fourniture doit être conforme aux normes ou spécifications prévues par la réglementation en vigueur à la date de réception des livraisons, aux prescriptions des normes applicables en France et aux caractéristiques du présent marché.

La location concerne du matériel neuf.

MODALITÉS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ :

La livraison et la mise en service du matériel dans les locaux désignés,

La connexion au réseau et l'installation des programmes nécessaires sur chaque PC (5 PC).

La formation des personnels habilités à utiliser l'appareil.

MODALITÉS PARTICULIÈRES DU MARCHÉ :

Prise d'effet du présent marché au 08/11/2021 pour une durée ferme de 5 ans, sans reconduction, à l'issue de cette durée le contrat prendra automatiquement fin. **Attention aucune clause de reconduction tacite ou expresse ne doit figurer au présent marché.**

SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMUM

Nombre de matériels	1
Type de matériel	scanner de production A4/A3 Réseau
Ecran tactile	Oui
Niveau sonore	faible / réduction du bruit
Couleur / Niveaux de gris	Oui
Type de lampe	LED
Capacité minimale du chargeur recto/verso	100
Vitesse de production	mini 60 pages / minute n et b A4 300 ppp
Taille mini des documents en mm	53 x 70
Taille maxi des documents en mm	304,8 x 558
Résolution numérisation	mini 600 dpi
recto/verso automatique en 1 seul passage	oui

Grammage papier	de 42 à 157 gr/m2 A plat 546gr/m2
Systèmes et ports	Lecteur USB 2.0 et/ou 3.0 en façade
Installation réseau	DNS DHCP WINS IPV4
Consommation d'énergie / mode veille	Faible
Type liaison vers serveur	prise RJ45 10/100 base T Ethernet / USB 2.0
Numérisation vers	USB + Fichier + dossier
Formats fichiers de numérisation	JPEG / PDF
Nombre d'utilisateurs PC	réseau / illimité
Capacité numérisation par mois	100.000 pages/mois
Dimensions et poids	Le moins encombrant possible

FONCTION DU MATERIEL MINIMUM

Redressement de l'image / rotation	Oui
Correction des couleurs	Oui
Détection automatique du format	Oui
Amélioration de texte	Oui
Suppression des trous de perforation	Oui
Suppression des pages blanches	Oui
Suppression des doublons	Oui

MAINTENANCE

Le contrat de maintenance doit inclure les caractéristiques suivantes :

Les pièces
La main-d'œuvre
Les déplacements

La maintenance préventive : le fournisseur se doit de maintenir pendant toute la durée du marché une qualité de numérisation conforme à celle produite lors de la période d'essai.

La maintenance curative : le fournisseur s'engage à intervenir dans un délai de 4 heures à compter de la date de réception de la demande de dépannage pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Le prêt de matériel en cas de panne immobilisant l'appareil plus de 2 jours.

PÉRIODE D'ESSAI :

Les 2 premiers mois de fonctionnement seront considérés comme période d'essai. A l'issue de cette période, si le matériel est sujet à des disfonctionnements, ou s'il ne répond pas aux spécifications techniques minimum requises, le marché sera résilié de plein droit par l'établissement, en excluant toute indemnité au fournisseur.

PRIX :

Le prix de la location doit être ferme sur toute la durée du contrat.
Le prix de la maintenance pourra être révisé en fonction du volume des scans réalisés.

La proposition du fournisseur fait apparaître :
Le coût trimestriel **toutes taxes comprises TTC** de la mise à disposition du matériel.
Le coût trimestriel forfaitaire **toutes taxes comprises TTC** de la maintenance du matériel

Le prix s'entend pour des marchandises rendues franco de port dans l'établissement. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

MODE DE RÉGLEMENT ET DÉLAI DE PAIEMENT :

Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique

Une facture afférente au paiement des prestations prévues au présent marché est établie et déposée à l'établissement via la plate-forme Chorus Pro par le fournisseur, portant, outre les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

Les noms, adresse et numéro de compte bancaire du créancier
Le prix unitaire hors T.V.A de la fourniture livrée, éventuellement ajusté, et son montant hors T.V.A.
Le taux et le montant de la T.V.A
Le montant total des fournitures livrées, toutes taxes comprises.
La date de facturation

Sur les factures, les calculs sont arrondis au centime dans les conditions déterminées par l'arrêté du 22 Mars 1972 (J.O. du 6 avril 1972) et la lettre commune du 18 Avril 1972 (B.O.E.N. du 18 Mai 1972)

Le paiement est effectué dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture.

En cas de retard de paiement, les intérêts moratoires prévus au décret susvisé sont décomptés à l'expiration des délais ci-dessus indiqués et jusqu'à la date du paiement telle que définie par la règlementation en vigueur

RÉSILIATION DU MARCHÉ :

Le présent marché peut-être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec AR.

Par l'établissement :	pour cas de force majeure dûment constaté
	En cas d' insuffisance constatée dans la maintenance du matériel et/ou non repsect du présent marché.
Par le fournisseur :	pour cas de force majeure dûment constaté
	En cas de non respect par l'établissement de ses obligations

En cas de litige, le tribunal administratif sera compétent.
En cas de clauses contraires entre le présent document et ceux du fournisseur, celles du présent document s'appliquent de plein droit au détriment de celles avancées par le fournisseur.